



ASSOCIATION CANIÉDUC'EURE

Fiche accueil N°

Fiche d'adhésion N° :

Date Adhésion :

(Les éléments figurant au dessus de la ligne seront complétés par le club)

Nom du Chien :

Date de Naissance :

Sexe : M F

Race / Type :

N° d'identification :

N° LOF :

Propriétaire

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

(Facultatif)

Nom du
Conducteur

(Si différent du Propriétaire)

Adresse

N° et Nom de rue :

Code postal :

Ville :

Téléphone Maison :

Portable :

Email (en lettres capitales) :

Documents à fournir ou à retourner :

- Fiche d'adhésion complétée
- Fiche Autorisation – Attestation (remplie et signée)
- Photocopie Carte ICAD
- Photocopie des Vaccins

Montant de l'adhésion :

Mode de Paiement : Liquide Chèque(s)

N° du ou des chèques:

Banque :

L'inscription ne sera validée que lorsque tous les éléments seront fournis

T.S.V.P 

FICHE AUTORISATION – ATTESTATION
(à compléter et à retourner impérativement au club)



Nom et prénom de l'adhérent : _____

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES PERSONNES (*)

Pour les mineurs : Nom et prénom des représentants légaux du mineur :

Qualité (père, mère, tuteur...) : _____

- (1) Autorise à poster sur le site du club CaniÉduc'Eure et sur le groupe fermé « Facebook » associé (**) les photos prises lors des cours d'éducation de mon chien ou lors des sorties organisées à l'extérieur du club.
- (1) N'autorise pas le club CaniÉduc'Eure à publier sur son site et sur le groupe fermé « Facebook » associé (**) les photos prises lors des cours d'éducation de mon chien ou lors des sorties organisées à l'extérieur du club.

(1) cocher la mention retenue.

(*) Ne concerne que les personnes apparaissant sur les photos et non les chiens

(**) l'accès au groupe fermé ne sera autorisé qu'aux maîtres en ayant fait la demande

RESPONSABILITÉ CIVILE

L'adhérent propriétaire du chien (*Nom du chien*), _____
atteste sur l'honneur être en possession d'une assurance responsabilité civile qui couvre les dégâts éventuels que pourrait causer son chien lors des activités canines au sein du club et en dehors.

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est affiché dans le local du club et est disponible sur le site www.canieduceure.fr

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de celui-ci et s'engage à le respecter.

Val-de-Reuil, le

Signature,